|  |
| --- |
| *Direction générale de l’aviation civile**Direction de la sécurité de l’aviation civile**Direction technique sûreté* |
|  |

**REGLES DE RECONNAISSANCE d’une entreprise**

**expédiant des** **CONTENANTS HERMETIQUES DE PLUS DE 25 LITRES\* PAR AVION**

A compter du 1er avril 2024, les envois emballés dans des contenants hermétiques de plus de 25 litres tels que les fûts, les bidons, les jerricans etc. peuvent être inspectés/filtrés par des équipes cynotechniques certifiées et embarquer à bord d’un aéronef dès lors qu’ils proviennent d’une entreprise ayant complété et transmis ce questionnaire à la direction générale de l’Aviation civile (DGAC) et qu’ils sont accompagnés d’une documentation appropriée. Cette autorisation est valable jusqu’au 30 septembre 2024. Elle peut être prolongée lorsque l’obtention du statut de chargeur connu le nécessite ou conformément à l’évolution du règlement européen.

La direction de la sécurité de l’Aviation civile (DSAC) est le service en charge de cette reconnaissance au sein de la DGAC.

L’exportateur/l’expéditeur transmet à la DSAC un courrier de demande de reconnaissance et ce questionnaire dument complété.

Il adresse sa demande par mail à l’adresse suivante : dsac-surete-fret-bf@aviation-civile.gouv.fr au moins 30 jours avant la date de la première remise du fret à un transitaire ou un opérateur situé en France.

La DSAC notifie la prise en compte au demandeur par voie électronique dans les 30 jours suivant la réception de la demande. La notification précise la date de l’autorisation ainsi que le contact de la DSAC. Il convient que le demandeur transmette une copie de la notification à l’ensemble de ses prestataires (transitaires etc.).

La DSAC notifie, selon le cas, le refus circonstancié au demandeur par voie électronique dans les 30 jours suivant la réception de la demande.

En cas de nécessité, la DSAC pourra, dans la mesure du possible, transmettre un avis dans un délai inférieur à 30 jours.

La DSAC peut procéder à une vérification sur place du ou des sites spécifiés afin de s’assurer du respect des conditions ayant prévalu à la reconnaissance.

\* Les fûts de 25 litres et moins peuvent être inspectés/filtrés individuellement au moyen d’un équipement d’imagerie radioscopique ou d’une autre méthode sous réserve que l’agent de sûreté obtienne l’assurance raisonnable qu’aucun article prohibé n’est dissimulé dans l’envoi.

**QUESTIONNAIRE A COMPLETER POUR UNE DEMANDE DE POURSUITE DE L’ENVOI DE CONTENANTS HERMETIQUES DE PLUS DE 25 LITRES PAR AVION A COMPTER DU 1er AVRIL 2024 ET JUSQU’AU 30 SEPTEMBRE 2024**

1. **Identification et organisation du demandeur**

|  |  |
| --- | --- |
| Raison sociale du demandeur |  |
| Adresse |  |
| Numéro de SIRET |  |
| Domaine d’activité du demandeur |  |
| Nature des marchandises transportées | *Préciser par exemple produit chimique, huile essentielle etc. et sa forme liquide, en poudre etc.* |
| Marchandises dangereuses | [ ]  Oui | [ ]  Non |
| *Transportées conformément aux règles de sécurité applicables (IATA)* |
| Nature du ou des emballages et contenance  | *Préciser s’il s’agit par exemple de fûts, jerricans, bidons, en carton, métal, plastique etc.* |
| Nature du ou des emballages pour le transport |  |
| *Préciser par exemple si les fûts sont palettisés, si des overpacks sont utilisés*  |
| Système de fermeture des emballages pour le transport permettant le maintien de leur intégrité | *Préciser par exemple bouchon, cerclage avec levier etc.* |
| Mode de transport  | [ ]  Fret aérien |
| *Les envois sont chargés sur des vols* ***exclusivement*** *au départ de France.* |
| Détention d’une autorisation OEA | [ ]  Oui | [ ]  Non |
| Numéro OEA |  |  |
| Type OEA | [ ]  Sécurité-sûreté [ ]  Douanes [ ]  Full |  |
| Coordonnées d’une personne se portant garante des envois*Personne pouvant être jointe en cas de problème*  | Prénom  |  |
| Nom  |  |
| Fonction  |  |
| Numéro de téléphone  |  |
| Adresse e-mail  |  |
| Raison sociale du ou des sites de production (si différent (s) du demandeur) |   |
| Adresse du ou des sites de production(si différent (s) du demandeur) |  |
| Adresse du ou des sites d’enlèvement (si différente (s) du ou des sites de production) |  |
| La documentation jointe aux envois indique l’origine de l’envoi, les coordonnées du destinataire et une description du contenu (qualité, quantité, moyens/méthodes de conditionnement) | [ ]  Oui[ ]  Non |

1. **Identification des envois devant être acheminés par fret aérien**

|  |  |
| --- | --- |
| La totalité des envois est-elle réalisée par voie aérienne ? | [ ]  Oui[ ]  Non |
| Si réponse négative à la question précédente : à partir de quel stade de l’emballage, du stockage ou de la préparation de l’expédition pour le transport les envois sont-ils identifiables comme devant être acheminés par avion ? |  |
| L’identification de ces envois est-elle documentaire et est-elle dématérialisée ? Document de préparation de la commande, facture commerciale etc. mentionnant par exemple que la commande va partir par avion |  |
| L’identification de ces envois est-elle physique ?Mention du mode de transport sur les emballages intérieur ou sur les colis par exemple |  |

1. **Sécurisation du site**

|  |  |
| --- | --- |
| Par quels moyens humains et/ou techniques le ou les sites de production sont-ils sécurisés ?  |  |
| Par quels moyens le ou les lieux dans lesquels les envois identifiés comme devant être acheminés par avion sont-ils sécurisés ?  |  |
| Le site est-il sécurisé de façon à empêcher l’accès d’une personne non autorisée ? |  |
| Autre informations pertinentes |  |

1. **Supervision des personnels**

|  |  |
| --- | --- |
| Comment les personnels intervenant dans les lieux dans lesquels les envois identifiés comme devant être acheminés par avion sont-ils supervisés ?   |  |
| Dans ces mêmes lieux, avez-vous recours à des personnels intérimaires ? Dans l’affirmative quel est le pourcentage d’intérimaires ?  |  |
| Avez-vous mis en place des contrôles d’antécédents de votre personnel et des intérimaires (professionnel et/ou judiciaire) ? Si oui, sous quelle forme ?Par exemple, bulletin n° 3 du casier judiciaire, vérification des éléments du CV |   |

1. **Acheminement des envois**

|  |  |
| --- | --- |
| De quelle manière vos envois aériens sont-ils acheminés jusqu’à l’aéroport ? |  |
| Le choix du transporteur est-il de votre responsabilité ou de celle de votre ou vos transitaires ? |  |
| Autre cas, précisez |  |
| Comment garantissez-vous que le transport est sécurisé ? Utilisation de scellés si c’est possible ou toute autre méthode permettant d’empêcher ou d’identifier un accès non autorisé au fret |   |
| Le ou les transporteurs que vous utilisez sont-ils référencés ? | *Préciser si les transporteurs utilisés sont connus (contrat etc.) ou si des transporteurs non connus peuvent être utilisés en cas de nécessité par exemple* |